

COMPTE RENDU DE LA 40^{ème} SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 MARS 2006

Le 15 mars 2006 sur convocation régulière du Maire en date du 8 mars 2006 le Conseil Municipal s'est réuni salle Frédéric Bataille, sous la présidence de Monsieur Denis SOMMER, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de :

Mme PEREIRA	pouvoir à Mme JACQUEMAIN
Mme QUAIN	pouvoir à M. MANGEONJEAN
Mme RECEVEUR-MARCHAL	pouvoir à Mme DE MELO
Mme SASSATELLI	pouvoir à M. SUBILOTTE
M. TROSSAT	pouvoir à M. SOMMER
Mme VILLECOURT	pouvoir à Mme DESLOGES
Mme GUICHON	pouvoir à M. LIRIA

Excusé : M. BURTAUX

Absent : M. MANSOUR

Monsieur le Maire :

- Procède à l'installation de Monsieur BURTAUX suite à la démission de Mademoiselle ZIANE pour raisons personnelles.
- Informe que les séances du conseil municipal se dérouleront dorénavant dans le foyer des anciens, le club des Grillons ayant besoin de plus d'espace. Ils auront à leur disposition l'ancienne salle du conseil et pourront bénéficier à l'avenir des locaux de l'ancien local ados.

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, Madame DE MELO est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 9 février 2006

Monsieur LIRIA :

- Demande qu'en page 7, les applaudissements de la majorité soient inscrits afin de rendre plus compréhensible les explications sur la démission de Monsieur MIGUEL.

L'Assemblée adopte le compte rendu de la 39^{ème} séance du conseil municipal du 9 février 2006.

Vote : 22 pour
5 contre

.../...

I – Débat d'orientations budgétaires 2006

Monsieur PERNIN :

- rappelle que conformément à la loi du 6 février 1991, un débat sur les orientations budgétaires doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Ce débat ne donne pas lieu à délibération ni à un vote.

L'effort financier de l'Etat en faveur des collectivités locales dans la loi de finances 2006 reste encore trop limité.

Si la dotation globale de fonctionnement (DGF) progresse globalement au niveau de l'Etat de 2,73 %, elle n'augmentera pour notre commune que de 1,25 % ce qui est inférieur à l'évolution des prix à la consommation.

En ce qui concerne les autres dotations de l'Etat : dotation de solidarité rurale (DSR), dotation de solidarité urbaine (DSU), dotation nationale de compensation (DNC), leurs montants devraient être équivalents.

Quant au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, une réforme est en cours d'élaboration par les services du département en ce qui concerne la part réservée aux communes défavorisées. Le département s'oblige à limiter son désengagement qui avait été important durant ces dernières années.

D'autre part, la part contributive de la commune au contingent d'aide sociale du département arrive en extinction pour l'exercice 2006 (le solde s'élève à 29 953 €, pour mémoire : le montant global du contingent était de 161 795 €, son règlement étant étalé sur 7 ans).

En matière fiscale, la loi de finances a déterminé une actualisation des bases d'imposition (taxe d'habitation, taxe foncier non bâti) à hauteur de 1,8 %.

Il ne sera proposé aucun accroissement des taux des trois taxes directes locales :

	Base	taux	produit
Taxe d'habitation	4 950 801	11,01	569 327
Taxe foncier bâti	2 899 206	22,12	667 582
Taxe foncier non bâti	18 393	36,35	5 525

Cette stabilité fiscale, ainsi que l'absence de certaines notifications de diverses dotations, nécessitent une grande rigueur dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le désendettement de la commune se poursuit progressivement.

L'entretien général du patrimoine se poursuit. Il est à noter qu'en matière de bâtiments, des travaux conséquents de réfection ont été réalisés (réfection diverses toitures, notamment école du Fort-Lachaux, remise aux normes électriques, réfection peintures...). Cependant un hiver particulièrement rigoureux et long, peut générer des travaux de réfection sur les bâtiments et la voirie. Il est à prévoir également une hausse des frais inhérents au chauffage.

En matière sociale, l'action du CCAS est confortée, notamment avec la pérennisation du poste d'assistant socio éducatif chargé de l'instruction et du suivi des dossiers RMI, ce poste bénéficie d'une aide financière du département.

Les actions en direction de la jeunesse et des familles se poursuivront avec la collaboration des associations TRAME et AOE.

Enfin, un contrat de réussite éducative sera mis en place dont on peut espérer un financement notamment sur des actions menées par les structures précitées.

Les charges de personnel ne devraient évoluer que de l'ordre de 3 % (augmentation des salaires de la fonction publique, avancement d'échelons...).

En matière de manifestations, il est à noter que la municipalité a été contrainte, pour des questions de sécurité, de reporter la fête du pain. Par contre, le carnaval se déroulera comme prévu le 1^{er} avril.

Ces dernières années, les investissements ont été particulièrement conséquents (extension de la maternelle Curie, création du local jeunes et de l'espace familles au CMS, aménagement de la maison-musée de l'enfant, réfection étanchéité de façades de certains bâtiments, réfection de toitures dans les écoles, travaux de réfection de voirie aux Grands Bois, au Giboulon...). Aussi, il convient cette année de se concentrer sur des études et préparations de différents projets : maison de la solidarité, aménagement des espaces extérieurs aux Fougères. Ce dernier programme qui s'inscrit dans la convention ANRU ne peut s'effectuer qu'en fonction de travaux menés sur le patrimoine bâti des différents organismes logeurs (création de l'îlot Flandres par Habitat 25, percement de l'immeuble Normandie par la SAFC, fin du programme le Clos des Pins par IDEHA).

En matière d'urbanisme, l'aménagement du vallon des jonchets se poursuit selon le programme défini par la SAFC. Les études sont engagées pour l'aménagement de l'îlot Boudard.

La CAPM, quant à elle, à engager la réalisation de la zone humide des Jonchets dont les travaux débiteront en juin.

Enfin, dernier investissement nécessaire, le renouvellement de deux véhicules (type Expert) pour les services techniques.

Le projet de budget primitif 2006 sera soumis prochainement à l'examen des différentes commissions concernées.

Monsieur GRILLON :

- présente les orientations budgétaires de l'opposition qui sont la déclinaison du programme de la mandature qui est lui-même le contrat passé avec les électeurs. Ces orientations sont celles de presque la moitié des Charmontais. L'opposition restera toujours constante dans ses orientations qui pour mémoire sont :

- . l'adéquation recettes/dépenses, impliquant donc de la rigueur dans les dépenses de fonctionnement.

- . la répartition équitable du service rendu à la population.

- en particulier l'amélioration du déneigement, attendu par l'ensemble de la population.

- . le développement économique de la commune.

- par la création, d'un parking au centre du village pour les commerces.

.../...

- . la sécurité des biens et des personnes
 - en particulier les bâtiments municipaux, la mairie semble la cible de voleurs (cf. le vol des écrans d'ordinateur en 2006, après le vol des listes électorales en 2001).
 - par la recherche de solutions pour régler les problèmes de stationnement à proximité de la chapelle du Giboulon.
- . la préservation du bien communal par un programme d'entretien du patrimoine
 - en particulier la réfection de la voirie suite à cet hiver particulièrement rigoureux.
- . baisser des impôts tels que taxes d'habitation et foncière.

La démonstration de la majorité sur le désendettement de la commune est la preuve que cette réduction de pression fiscale est possible.

En conclusion et dans l'intérêt des Charmontais, avec un tel désendettement, la réduction de la pression fiscale s'impose.

Monsieur PERNIN :

- demande à l'opposition de préciser à quelle hauteur elle souhaiterait baisser la pression fiscale

Monsieur GRILLON :

- répond que l'opposition le précisera lors de l'examen du budget primitif.

Monsieur LIRIA :

- a remarqué que les employés communaux déneigeaient les trottoirs à la pelle alors qu'il existait une machine à déneiger.

Monsieur le Maire :

- répond que celle-ci était en panne et demande à l'opposition s'ils estiment nécessaire d'investir dans du matériel neuf.

Monsieur LIRIA :

- estime qu'il fallait agir préventivement afin de ne pas être débordé par cet événement.

Monsieur le Maire :

- souligne qu'un immeuble a été privé d'électricité pendant 24 h, les locataires n'avaient pas de chauffage. Aucun agent EDF n'a pu être contacté, l'appel arrivait sur un répondeur, cependant la commune a eu l'intelligence de ne pas incriminer EDF car elle a compris que cet organisme a du définir un certain nombre de priorités.

Monsieur GRILLON :

- rappelle que le débat concerne le budget de la ville.
- attire l'attention sur le fait que les habitants attendent une qualité de déneigement. .../...

Monsieur le Maire :

- précise qu'il s'agissait de circonstances exceptionnelles. Les services ont fait ce qu'ils pouvaient. La priorité était de déneiger les grands axes car en cas d'accident, l'accès aux grandes salles doit être dégagé (cf. Voujeaucourt). Le dimanche les services ont essayé de déneiger la voirie secondaire mais la neige étant tombée en abondance, cela fût extrêmement difficile.
- Remarque que dans la presse, il était écrit que le sénateur maire de Montbéliard s'était fait insulter à cause du déneigement.

Monsieur GRILLON :

- Rappelle que l'opposition a simplement suggéré sans polémique d'améliorer le déneigement.

Monsieur le Maire :

- Précise qu'une réunion sera programmée avec les services techniques.

Madame DAVIAS :

- signale que le chasse neige n'est pas passé une seule fois dans la Rue des Gentianes avant le lundi.

Monsieur le Maire :

- précise que cela fait partie du débat qui aura lieu avec les services techniques.
- Constate que si le chasse neige ne passe pas tout de suite dans ces rues, le matériel ne peut plus y accéder.
- Souligne que les priorités vont être modifiées et qu'il sera demandé aux services d'intervenir au moins une fois dans chaque rue. Les employés sont également confrontés à l'immobilisation des voitures par la neige.
- Indique que les services ont fait leur possible, ils ont déneigé certains toits, et on fait le maximum pour les trottoirs.

Madame JACQUEMAIN :

- Déclare que c'était l'occasion d'être solidaire auprès des personnes en difficultés.

Monsieur GRILLON :

- Propose de faire appel à une entreprise en cas de nécessité.

Monsieur PERNIN :

- Souligne que cette solution est valable en situation hivernale, mais qu'en cette circonstance c'était exceptionnel.

Monsieur GRILLON :

- Propose qu'un plan des rues déneigées en priorité soit établi et communiqué aux habitants afin que ceux-ci puissent y accéder en cas d'urgence.

Monsieur MUNNIER :

- Revient sur les points énumérés par l'opposition. En ce qui concerne le vandalisme, précise que la majorité est également contre et fait ce qu'elle peut pour l'éviter. D'autre part, l'entretien du patrimoine est également un souci majeur pour la majorité et constate que les remarques de l'opposition sont inutiles.

Monsieur GRILLON :

- Rappelle qu'on est dans une démocratie, et que tout le monde a le droit d'exprimer ce qui lui tient à cœur. L'opposition a fait part de certaines remarques sachant que si elle était à la tête de cette ville, elle les appliquerait.

Monsieur JUIF :

- constate que lorsque l'opposition ne fait pas de remarques car cela va de soi, la majorité dit qu'elle n'a rien à reprocher, donc même si l'opposition dit les même choses que la majorité, elle s'exprime et met aussi l'évidence comme la majorité.

Monsieur GRILLON :

- rappelle les deux points cités sur la sécurité : les bâtiments communaux qui pourraient être sécurisés, et les problèmes de stationnement qui ne sont toujours pas réglés.

Monsieur le Maire :

- précise que les solutions ont été trouvées et des projets seront présentés lors du budget.

II – Personnel : contrat d'assurance des risques statutairesMonsieur PERNIN :

- rappelle que par délibération en date du 2 octobre 2003, l'assemblée avait approuvé le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal. Ce contrat groupe réalisé par l'intermédiaire du centre de gestion du Doubs arrive à expiration au 31 décembre 2006.

Ledit contrat garantit les risques financiers encourus à l'égard du personnel territorial en cas de décès, invalidité, incapacité et accidents imputables ou non au service, la maladie ordinaire, la longue maladie/maladie de longue durée, la maternité, la disponibilité d'office...

Il concerne les agents affiliés à la CNRACL et au régime général.

- propose, conformément à la loi du 26.01.1984 et au décret du 14 mars 1986, de charger le centre de gestion du Doubs, de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurances agréée.

- précise que l'accord qui sera donné, n'engage en aucun cas la commune d'une manière définitive.

Vote : unanimité.

III – Aménagement de la maison de la solidarité 21 rue du Stade : demande DGE

Monsieur REBOURCET :

- informe que face à la recrudescence du chômage, de la précarité et aux lourdes difficultés sociales qui en découlent, la commune et ses partenaires institutionnels et associatifs ont mis en place au cours des 4 dernières années, en plus des structures existantes (CCAS, Centre social TRAME, AOE...) de nouveaux services qui concourent à favoriser l'accès à l'emploi, la formation l'information et les loisirs.

Ces services et structures associatives qui assurent de manière complémentaire la réponse sociale globale à l'échelle de la commune, se trouvent aujourd'hui dispersées dans la ville. Cela ne facilite pas de « travailler ensemble » et complique l'accès à ces services pour les publics concernés.

Le principe est de réunir au sein d'un même lieu l'ensemble des structures oeuvrant en direction des publics les plus fragiles. Cette « Maison de la Solidarité » serait structurée à partir d'un espace d'accueil autour duquel gravitent les permanents des différentes structures.

Il serait regroupé, au sein de la Maison de la Solidarité :

- le CCAS
- le Centre social TRAME (siège administratif)
- l'Etablissement Public Numérique
- le PIFE/PIJ
- la correspondante Emploi Formation/Mission Locale
- le siège de l'AOE

La mise en place de cette plate-forme d'accueil, d'information et d'orientation devrait permettre :

- une mise en cohérence plus forte des politiques d'animation sociale et collective sur le territoire communal dont la première traduction sera une prise en charge plus large et plus importante des publics.

Aujourd'hui, les services sont segmentés et les interventions insuffisamment coordonnées.

- une mise en œuvre plus forte et mieux structurée de projets partenariaux visant en particulier l'égalité des chances, la réussite éducative des enfants les plus en difficultés, et la prise en compte des problématiques familiales dans leur globalité.
- Une mutualisation des moyens humains et financiers.
- L'émergence d'un espace de rencontre et d'échange plurigénérationnel et pluriculturel.

Le projet consiste à installer le CCAS, l'Atelier Multimédia, le Point Information Formation Emploi et le Point Information Jeune ainsi que la correspondante emploi formation dans les 200 m² de l'actuel magasin des services techniques au 21 rue du Stade et à créer un local d'animation de près de 80 m² à rez de jardin, dans les anciens vestiaires du stade des peupliers.

En outre, le projet prévoit la réfection complète de l'étanchéité de la toiture principale du bâtiment et d'aménagement d'une partie des abords en aire de stationnement.

Le coût des travaux est estimé à 236 000 € TTC soit 197 324,42 € hors taxe.

Le financement prévisionnel en serait le suivant :

Etat, au titre de la DGE pour l'exercice 2006	49 300,00 €
CAPM	39 400,00 €
Commune	<u>108 624,42 €</u>
Total	197 324,42 € hors TVA (236 000 € TTC)

- propose d'approuver le projet présenté et son plan prévisionnel de financement, afin de solliciter les subventions précitées (DGE, CAPM).

Monsieur le Maire :

- précise que les constructions réalisées aux Jonchets apportent de nouveaux habitants. Il faut donc libérer des m² dans les locaux de l'école bataille pour créer une ou deux classes dans les années à venir.
- Présente deux possibilités : soit créer une classe en dessous, soit libérer des m² dans le local bataille. La salle informatique et la bibliothèque pourraient être transférées dans les locaux Trame et AOE, ce qui nécessite de rassembler ces deux associations. L'idée est que dans le même espace, une personne qui a besoin de soutien, puissent trouver l'ensemble des activités de la commune, ce qui lui évite de circuler dans la ville pour trouver ces services. Par ailleurs le CCAS et le pôle multimédia ont besoin de plus d'espace. Actuellement, l'accueil au CCAS ne permet pas beaucoup de confidentialité.
- Informe que ce projet est soumis aux conseils d'administrations du CCAS, de TRAME et de l'AOE. Celui-ci est susceptible d'être modifié.

Madame DE MELO :

- demande combien de places de parking vont être créées.

Monsieur PINTUCCI (directeur des services techniques) :

- répond qu'il s'agit de 20 à 25 places.

Monsieur MUNNIER :

- pense que le nombre de places de parkings est limité : 15 employés étant en permanence dans ce bâtiment.

.../...

Monsieur PINTUCCI (directeur des services techniques) :

- précise que dans le plan d'aménagement du vallon des jonchets, l'espace entre Trame et les ateliers municipaux deviendra une place publique. Dans le cadre de l'aménagement de la troisième tranche, la construction de logements s'accompagnera de parkings.

Madame DESLOGES :

- demande si les travaux n'empièteront pas sur le petit appartement avec les salles.

Monsieur le Maire :

- rappelle que deux associations sont installées dans ces locaux. Il précise que si un établissement accueillant du public était créé à la place de l'appartement, cela coûterait plus cher.
- Souligne que le magasin est un espace ouvert donc simple à modifier.

Monsieur GRILLON :

- demande si la mutualisation des moyens humains et financiers signifie qu'il y aura un impact sur les organisations actuelles.

Monsieur le Maire :

- précise qu'il a demandé à TRAME et à l'AOE de travailler à une mise en commun des deux structures. L'orientation est de maintenir l'ensemble des activités autour du CCAS, de TRAME et de l'AOE. Il faut que les travailleurs sociaux apprennent à travailler ensemble.

Monsieur GRILLON :

- demande ce qui va advenir du local de la Maison du puits où se trouve le PIJ.

Monsieur le Maire :

- informe que la vie au naturel va déménager et que le local sera repris par deux kinésithérapeutes. En ce qui concerne la maison du puits, une réflexion est menée.

Monsieur GRILLON :

- demande une suspension de séance à 20 h 45. Reprise des débats à 20 h 50.

Monsieur JUIF :

- demande si des subventions ont été sollicitées à la CAPM sur ce projet.

Monsieur le Maire :

- informe que Mmes VILLECOURT et BARTHELEMY (ACEIF) en ont parlé en réunion à la CAPM.
- précise qu'il existe des lignes budgétaires à la CAPM qui permettent à la ville de faire la demande mais ne sait pas si celle-ci donnera un avis favorable.

.../...

Monsieur CUGNEZ :

- demande si la ville augmentera sa part communale en cas de refus de subvention par la CAPM.

Monsieur le Maire :

- souligne que le dossier sera réétudié à ce moment là et il sera décidé si le projet se réalise cette année ou l'année prochaine.

Monsieur CUGNEZ :

- demande s'il peut être fait appel au financement du FEDER.

Monsieur le Maire :

- précise que la ville n'est plus éligible au FEDER, le Gouvernement a décidé de réduire de 33 % les crédits européens à la Région de Franche Comté.
- souligne que lorsqu'on voit la situation actuelle de la Région de Franche-Comté, cette réduction n'est pas la bienvenue.

Monsieur LIRIA :

- pense que ce n'est pas politique, toutes les régions sont concernées.

Monsieur CUGNEZ :

- souligne que les grands chantiers comme l'hôpital et le TGV vont donner du travail.

Monsieur le Maire :

- informe que la Région va certainement assumer la part qui était dévolue au Jura. Pour le Territoire de Belfort ce sera une opération blanche.
- souligne que Monsieur Louis SOUVET a accompagné Monsieur Raymond FORNI dans les négociations du TGV d'une manière loyale.

Vote : unanimité.

IV – Divers : Echanges Franco Polonais avec la ville de KEDZIERZYN-KOSLEMonsieur le Maire :

- rappelle que le 22 octobre 2005, la ville a eu le plaisir d'accueillir la chorale de Kedzierzyn-Kösle (Pologne) qui a produit un spectacle lors du concert de l'harmonie. Ce premier échange amical avec une ville d'un pays nouvellement entré dans l'Union Européenne, fut extrêmement enrichissant. Kedzierzyn-Kösle est une ville de Silésie d'environ 50 000 habitants située dans une agglomération de 70 000 habitants, à 130 km à l'ouest de Cracovie. Cette ville se caractérise par ses entreprises chimiques (AZF) qui comprenaient il y a quelques années, environ 20 000 employés.

Riche en activités culturelles (festival du film de courts métrages) sportives (complexe sportif dévolu notamment pour une équipe de volley-ball qui fut championne d'Europe, piscines terrains de football) est très ouverte sur le milieu scolaire (nombreuses écoles, collèges et lycées).

Après de nouveaux contacts pris directement sur le site en février dernier, il me paraît opportun que notre ville s'inscrive dans la dynamique et l'ouverture souhaitées par la CAPM. Cette dernière souhaite s'appuyer sur les réseaux organisés par les villes. En utilisant cet appui institutionnel des collectivités territoriales, la CAPM garantit son ouverture internationale qui constituera un enjeu majeur pour le territoire. Cette ouverture s'effectue en direction des pays d'Europe centrale et orientale qui connaissent une mutation de leurs structures administratives. Parmi les pays retenus en Europe de l'Est, se trouve la Pologne et notamment la région de Cracovie. C'est ainsi qu'un développement des arts numériques, et du numérique pour l'industrie pourrait se réaliser avec Numérica.

Cette coopération pourrait être prolongée par des contacts au niveau scolaire, sportif ou culturel.

Il me paraît donc opportun que la ville s'inscrive dans cette démarche partenariale et d'ouverture avec la ville de Kedzierzyn-Kösle.

- demande de valider le principe d'une coopérative avec nos amis polonais pour permettre des échanges plus approfondis avec cette région du sud de la Pologne.

Monsieur CUGNEZ :

- demande si la chorale qui s'est produite à la salle polyvalente a été invitée par la communauté polonaise de Grand-Charmont.

Monsieur le Maire :

- signale qu'Annie GLEJZER est à l'origine de cette rencontre.

Monsieur LIRIA :

- demande si la CAPM participera au financement.

Monsieur le Maire :

- précise que c'est l'objet du vote afin de solliciter des subventions européennes.

Vote : unanimité.

V – Divers

Monsieur JUIF :

- demande qui s'occupe de la mise à jour du site de Grand-Charmont et à quelle fréquence, car Madame CHAMBREY est toujours inscrite comme adjointe.

.../...

Monsieur le Maire :

- informe que l'informaticien de la ville chargé de cette mise à jour est en arrêt maladie actuellement.

Monsieur LIRIA :

- demande la date du prochain conseil municipal

Monsieur le Maire :

- informe que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 29 mars.

Monsieur CUGNEZ :

- demande à quelle date est reportée la signature entre le bureau de naturaville l'Education Nationale et la CAPM qui était prévue le 2 mars.

Monsieur le Maire :

- précise que l'Education Nationale a annulé cette signature et n'a pas fixé d'autre date.

Monsieur CUGNEZ :

- remarque que Monsieur MANGEONJEAN participe souvent à la visite de Réséda avec la commission de sécurité et demande si cette association fonctionne toujours.

Monsieur MANGEONJEAN :

- informe que Réséda ne fonctionne plus actuellement.

Monsieur LIRIA :

- demande si les locaux ne reviennent pas de droit à la ville.

Monsieur le Maire :

- rappelle que pour qu'un bâtiment revienne de droit à la ville, il faut que l'association cesse ses activités.

Monsieur LIRIA :

- demande si la ville ne peut pas faire jouer son droit de préemption.

Monsieur le Maire :

- précise qu'il existe un bail emphytéotique, et qu'à partir de là l'association a l'usage du bien tant qu'elle ne change pas d'activité.

Monsieur GRILLON :

- demande si Réséda peut vendre le bâtiment.

Monsieur le Maire :

- précise que la ville a fait valoir son droit pour empêcher la vente.
- souligne que le bâtiment va se dégrader s'il n'est plus utilisé et qu'il conviendra de trouver une solution.

Séance levée à 21 h 30.